

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006**

**Délibération
n° 2006.02.032**

**Etude de faisabilité
"véhicules en
temps partagé" :
accord de principe
et désignation des
représentants de la
ComAGA au comité
de pilotage**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
DÉPLACEMENTS/TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

ETUDE DE FAISABILITE "VEHICULES EN TEMPS PARTAGE" : ACCORD DE PRINCIPE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMAGA AU COMITE DE PILOTAGE

AIRE 198 a été sollicité en avril 2004 par la communauté d'agglomération de La Rochelle et le Laboratoire de recherche EIGSI pour mener un projet d'étude à une échelle régionale sur le développement d'une offre de véhicule en temps partagé à l'échelle d'agglomération de taille moyenne.

Le bureau d'AIRE 198 du 7 juillet 2004 à Poitiers a validé cette proposition et a présenté une candidature commune des agglomérations de Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle dans le cadre de l'appel à projet du PREDIT (Programme de Recherche, d'Expérimentation et D'Innovation sur les Transports terrestres), Groupe opérationnel 2 sur les systèmes de Véhicules en Temps Partagés (VTP).

Sa candidature a été examinée une première fois, en janvier 2005 par un groupe d'expert avant d'être définitivement acceptée en août 2005.

L'objectif de cette étude est de « proposer un plan d'actions dans chacune des agglomérations pour expérimenter la mise en place d'une offre de mobilité complémentaire autour des systèmes de véhicules en temps partagés. »

Le PREDIT envisage de poursuivre ces travaux par le financement d'expérimentation dans une seconde phase de cet appel à projet.

Le coût global de l'étude est de 62 431 € TTC. Elle est subventionnée à 80 % par le PREDIT (49 945 €) et elle est financée par les partenaires du projet, à savoir AIRE 198, l'EIGSI (Laboratoire de sociologie de La Rochelle), l'ICOTEM (Ecole d'Ingénieurs – Université de Poitiers) et le Cereveh (Centre d'études et de recherches sur les véhicules électriques et hybrides).

Elle se déroulera en 3 étapes (durée prévisionnelle de l'étude : 18 mois) :

- ⇒ **Phase I = Analyse des attentes et des besoins** (*enquêtes auprès de populations cibles*). Sur Angoulême, il est proposé d'enquêter :
 - 4 types de publics cibles : les étudiants, les entreprises (micro-trajets professionnels), les habitants et les touristes ;
 - sur 3 secteurs de l'agglomération : la Gare SNCF d'Angoulême, le centre-ville d'Angoulême et la zone d'activités située au Sud de l'agglomération (campus/ zone commerciale/hôpital).
- ⇒ **Phase II = Formalisation des fonctions à assurer pour mettre en place une offre de VTP** (*expériences en cours, analyse des problématiques propres à chaque agglomération, possibilités technologiques pour la mise en place d'expérimentations d'une offre de VTP*)
- ⇒ **Phase III = Elaboration d'un schéma d'expérimentation** (*Proposition d'actions concrètes et définition des conditions nécessaires à la mise en place d'une phase d'expérimentation*).

La conduite du projet sera assurée par :

- ⇒ un **comité de pilotage** composé des représentants des agglomérations de Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle, de la Région Poitou-Charentes, de l'ADEME et d'Autotrement ; Les comités de pilotage seront préparés lors de comités techniques qui réuniront les services concernés par ce projet et éventuellement d'autres compétences techniques.
- ⇒ une **équipe projet** composée d'AIRE 198, de l'EIGSI, du Cereveh et de l'ICOTEM ;
- ⇒ des groupes de travail spécifiques (un par agglomération)

D'autres acteurs seront sollicités lors des différentes phases du projet soit au cours d'entretiens ou de réunions collectives : opérateurs locaux (VITALIS, STGA...), conseils généraux, Observatoire Régional des Transports, laboratoires ou organismes déjà en contact avec les partenaires sur d'autres projets ...

Vu l'avis favorable du bureau du 6 janvier 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER la participation de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême à cette étude sur le développement d'une offre de véhicule en temps partagé sur l'agglomération du Grand Angoulême ;

DE DESIGNER M. Bernard CHARRIER comme membre titulaire et M. Gérard MARQUET comme membre suppléant pour représenter la communauté d'agglomération du Grand Angoulême au comité de pilotage de cette étude.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 février 2006	<u>Affiché le :</u> 10 février 2006